



AVIS

Approbation traité international

Convention sur l'Institut européen de la Forêt

Accord entre le Royaume de Belgique et l'Institut européen de la forêt sur les privilèges et immunités du Bureau de liaison de l'Institut européen de la Forêt, signé à Bruxelles le 9 octobre 2013

19 mai 2016

Demandeur	Ministre Guy Vanhengel
Demande reçue le	18 avril 2016
Demande traitée par	Assemblée plénière
Demande traitée le	2 mai 2016
Avis rendu par le Conseil d'Administration le	2 mai 2016 (sous réserve de l'approbation par l'Assemblée plénière du 19 mai 2016)

Préambule

Le projet d'ordonnance porte adhésion de la Belgique à la Convention sur l'Institut européen de la Forêt.

Cet Institut a pour mission d'œuvre pour un monde garantissant la durabilité des forêts par la promotion, le renforcement et la mobilisation de la recherche et de l'expertise en matière forestière.

Le second projet d'ordonnance porte assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et l'Institut européen de la Forêt sur les privilèges et immunités du Bureau de liaison de l'Institut européen de la Forêt, signé à Bruxelles le 9 octobre 2013.

L'Institut européen de la Forêt, dont le siège à Joensuu (Finlande) souhaite, en effet, ouvrir un bureau de liaison à Bruxelles afin de renforcer sa collaboration avec l'Union européenne.

Avis

Le Conseil ne formule pas de remarque quant aux présents projets d'ordonnance.

*
* *